

SEANCE DU 29 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION : 24 Juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 11
NOMBRE DE POUVOIRS : 03
NOMBRE DE VOTANTS : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf-juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Matthieu DEROO, Maire.

Etaient présents : *Deroo Matthieu, Lemay Anne, Sénéchal Valentin, Decobecq Jean-Michel, Busière Jeannine, Latteur Véronique, Noël Sandrine, Frere Grégory, Libert Elodie, Dufernez Jérôme, SVEC Alexandra,*

Absents excusés : *Darel Clabaut Caroline a donné pouvoir à Decobecq Jean-Michel, Unida Quentin à Deroo Matthieu, Défaut Pascal à Svec Alexandra, Laurent Frédéric*

Absents non excusés :

Mme Elodie LIBERT a été élue secrétaire.

50 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 21 avril 2026,
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour, approuve sans remarque le procès-verbal de la réunion du 21 Avril 2026.

51 - INFORMATIONS ET ACTUALITES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Personnel Communal :

- Mise en place des entretiens annuels, Obligatoires mais qui n'ont jamais été réalisés dans les précédents mandats
- Révision des fiches de postes de chaque personnel,
- Rédaction d'un Règlement Intérieur, Obligatoire qui n'a jamais été réalisé lors des précédents mandats
- Arrêt des heures supplémentaires non justifiées

- Perte de 3 contrats aidés de 26h/Semaine, le 28 Février, 31 Mai, 21 Juin :
Réorganisation en cours

-> Soutien pour la cantine de Sandrine NOEL, Jeannine BUSIERE et Véronique LATTEUR

ALSH :

Bilan ALSH Avril 2026 :

Semaine 1 : 18 petits, 13 moyens, 14 grands soit 45 enfants

Semaine 2 : 16 petits, 11 moyens, 15 grands soit 42 enfants

Préparation ALSH Juillet 2026 :

- Permanence de 3 élus : Caroline DAREL, Jeannine BUSIERE, Elodie LIBERT, 8 soirées de 17h à 19h pour faciliter les inscriptions pour les parents actifs
- Evaluation du personnel qualifié pour l'ALSH de Juillet avec anticipation
- Entretiens de recrutement avec mises en situation avec Mme JEAN et les 3 élus référents ALSH
- Organisation du centre et des activités selon le temps,
- Prêt d'une pâture sécurisée par M le Maire avec installation d'une tonnelle (V SENECHAL) et d'une tonne à eau, WC... pour que les enfants profitent des activités extérieures dans la verdure et pas sur le parking

Travaux :

- Déménagement des pigeons sur le toit du cabinet médical (M DEROO, V SENECHAL),
- Passage du furet dans la tuyauterie de la cantine (M DEROO, V SENECHAL)
- Vidange des fosses septiques et bacs à graisse (M DEROO, V SENECHAL)
- Réparation de la grille d'accès à l'école (JM DECOBECQ)
- Réparation des portes de la mairie (JM DECOBECQ)
- Elagage des arbres du pont (V SENECHAL)
- Caniveaux rue de Cavenne (JM DECOBECQ)
- Volet roulant de la halle (C DAREL JM DECOBECQ)
- Test protection des poteaux de l'école (JM DECOBECQ)

Embellissement du village :

- Réaménagement des parterres de NIVELLE + Parking (V LATTEUR)
- 1^{er} Fauchage du village en Juin
- Concours des maisons fleuries (V LATTEUR)

Associations :

- Rédaction d'une convention cadre pour toutes les associations afin de définir l'accompagnement, les droits et

Les devoirs de chacun (A LEMAY)

Echanges / Pb voisinage :

8 échanges voisinage (V SENECHAL)

Point L'association pour les chats errants (V SENECHAL) /2 dossiers

Panneau d'agglo - JM DECOBECQ

Pb vibration rue de l'europe - JM DECOBECQ

Autorisation pour débit de boissons alcoolisées temporaires :

- Rédaction d'une autorisation conforme avec la loi (G FRERE), RDV avec l'exploitant pour échanger et formaliser le contrat (A LEMAY)

Evénements communaux :

- Mise à disposition gratuite de copeaux (M DEROO V SENECHAL)
- Les nouvelles mamans (prépa orga A LEMAY, prépa de la réception et déco S NOEL, V LATTEUR) avec la mise en place de l'opération « Un bébé, Un arbre »

> *Les cadeaux ont été livrés aux domiciles des familles qui n'ont pas pu se libérer*

- Les Nocés D'Or, De Diamant et de Palissandre : 4 couples concernés (prépa orga A LEMAY, prépa de la réception et déco S NOEL, V LATTEUR, conception du cadeau personnalisé : S NOEL)

- Concert du 28/06/2026 dans l'église de NIVELLE produit par l'EIMME de Mortagne du Nord (C DAREL)

Commission de sécurité :

- Pré rapport de VERITAS (C DAREL) sur l'ensemble des bâtiments communaux (sans frais),

- Visite de sécurité de la Halle (JM DECOBECQ)

- Visite de sécurité de l'école (JM DECOBECQ)

Rencontre avec le Département :

- Echange sur le terrain avec le nouveau technicien du département (JM DECOBECQ) notamment sur les flux et la sécurité routière pour préparer les réunions de quartier

Plan de maintenance :

- DSA : Révision et Mise à niveau de tous les périphériques : Les DSA bien qu'obligatoires n'avaient jamais été révisés et les périphériques pas changés pour certains depuis 2012 donc inutilisables A LEMAY

- Réalisation d'un inventaire du matériel technique communal, jamais fait jusqu'à présent alors que nécessaire pour anticiper les maintenances et les prévisions budgétaires

- Plan de maintenance en cours de rédaction pour l'ensemble des appareils techniques, véhicules etc... (M DEROO)

Assignation de la commune :

- Sur la base d'une erreur réalisée par l'ancienne municipalité et sans réponse depuis de nombreux mois, une habitante de Nivelles assigne la mairie au Tribunal Administratif avec demande de dommages et intérêts
- La personne a été reçue en mairie, appels, mails (A LEMAY) pour essayer de trouver une solution satisfaisante
- L'adjoint en charge de l'urbanisme (JM DECOBECQ) a été plusieurs fois sur site, a rencontré la plaignante, a sollicité le service urbanisme de l'agglo et le géomètre cadastral pour solutionner le problème,
- Il en ressort de la part du service cadastral qu'il convient de renommer et renuméroter la zone cf point à l'ODJ
- Suivi du dossier (Juridique et Administratif et com A LEMAY et G FRERE)

Point travaux salle polyvalente :

- Participation aux réunions de chantier tous les vendredis avec CR et injonction écrites (M DEROO, JM DECOBECQ)
- Focus électricité et panneaux photovoltaïques – Invité Expert François VANDAELE

Renégociation des contrats et marchés :

- Marché Energie (A LEMAY)
- Marché Restauration Scolaire (C DAREL)
- Marché photocopieur et impression (Suivi A LEMAY en lien avec les services)

Accompagnement au dynamisme économique :

- Accompagnement à la reprise de la crèche (A LEMAY) – Travaux (JM DECOBECQ, V SENECHAL, C DAREL)
- Dossier en cours (A LEMAY)
- Installation d'un distributeur de plats traiteur salés et sucrés (A LEMAY)

Communication :

- Lancement des opérations en lien avec les Nivellois :

Réunion Voisins VIGILANTS et BIENVEILLANTS :

Ordre du jour :

- Présentation des objectifs de la nouvelle équipe
- Premiers objectifs à construire en commun
- Rappels et proposition
- Mise en place d'un groupe WHATSAPP
- Planning de l'année

DATE : VENDREDI 10 JUILLET 2026

Communication :

- Lancement des opérations en lien avec les Nivellois :

Les Réunions de quartier en Septembre 2026 :

Ordre du jour :

- Etat des lieux de la situation
- Bilan des actions depuis l'arrivée de la nouvelle équipe
- Point sécurité/Circulation
- Questionnaire pour définir les souhaits
- Echanges et questions diverses
- Planning/calendrier

	SECTEURS	DATES
Quartier 1	Boutaque, Cavenne, Paix, Chaussiette	04 -sept
Quartier 2	Dutrieux, Vieille Rue, Bas Proy, Metz, Fresnoy	05 -sept
Quartier 3	Willai, Condé, En Haut, Ruelle Dubois	05 -sept
Quartier 4	Scarpe, Europe, Rivage, Château l'Abbaye	05 -sept
Quartier 5	Eglise, Achille Dufresne, Fossés	11 -sept
Quartier 6	Cimetière, Honorine Hennebicq, Vastesaeager	12 -sept
Quartier 7	En Bas, Chasse, Marlières	12 -sept

Partenariats signés sans coût pour la commune :

AVEC LA CAPH

- Pour le prêt de vélos + Animateurs pour passage du bloc1, 2 et 3 pour les enfants
- Pour la mise en place de scènes plurielles les 1 et 2 Décembre 2026

- Le CIS : Centre d'Initiation Sportive pour les enfants 3-6 ans le mercredi après midi
- Le C2S : Centre Sport Santé pour les plus de 50 ans

AVEC LE DEPARTEMENT

- Avec la mise en place du registre communal des personnes fragiles
 - > Et l'ajout d'un formulaire pour définir les personnes de confiance etc...
- Participation aux réunions et groupes :
- SIDEGAV : J DECOBECQ
- Réunion du Parc (x2) : M DEROO, J DEFERNEZ
SMAPI : M DEROO
- Commission de contrôle SPL : J DEFERNEZ
- RIPES : C DAREL E LIBERT
- SIVU des 4 Chatons : A LEMAY V LATTEUR
- Forum de l'emploi par France Travail : E LIBERT 09/06/2026
- Formation en Sous-Préfecture sur la transition écologique : G FRERE 16/06/2026
- Réunion d'expertise assurance de l'école : 08/06/2026 M DEROO V SENECHAL G FRERE
- Visio sur le programme : Lait et fruits à l'école, lancé par la région C DAREL
- Rencontres associations sportives : Q UNIDA (X2)
- Conseils d'écoles : X2 - M DEROO C DAREL E LIBERT J BUSIERE (25 et 26/06)
- Commissions Communautaires : x5 M DEROO, A LEMAY, C DAREL
- Bureaux Communautaires : x2 A LEMAY
- Conseils Communautaires : x5 A LEMAY

52 - TARIFS DE LOCATION : HALLE ET SALLES

Monsieur le Maire explique qu'au vu des travaux important de réhabilitation de la salle polyvalente, une réflexion sur l'augmentation du prix des réservations de salles municipales ne peut être écartée.

Monsieur le Maire expose que les tarifs s'appliquant aujourd'hui aux réservations de salles municipales doivent être actualisés. Ils n'ont pas été actualisés depuis la délibération Municipale n° 28.03.2003/07.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

	NIVELLOIS			EXTERIEURS		
	Week end	Journée ou soirée (+4 h)	Moins de 4 h	Week end	Journée ou soirée (+4 h)	Moins de 4 h
HALLE		200 €	100 €		250 €	150 €
SALLE POLYVALENTE	350 €	250 €	150 €	400 €	300 €	200 €
SALLE DES SPORTS pour clubs ou associations			15 €/heure			18 €/heure

Le locataire doit être obligatoirement le responsable de la manifestation qui règle la location et souscrit l'assurance et ne devra en aucun cas sous louer à une tierce personne.

La présente délibération annule et remplace les précédentes délibérations prises par le Conseil Municipal pour des raisons tarifaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour, décide d'appliquer les tarifs ci-dessus.

53 - TARIFS « CASSE VAISSELLE ET MATERIEL »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y aurait lieu de demander le remboursement de la vaisselle cassée ou manquante lors des locations

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Flûte 2,10 €
- Verre savoie 19 cl 1,60 €
- Assiette plate 1,15 €
- Assiette ovale 4,05 €
- Verre iceland turbo 22 cl 0,90 €
- Cuillère Café verona 0,25 €
- Couteau steak triangle noir 0,50 €
- Couteau Table verona 0,85 €
- Corbeille pain inox 4,70 €
- Saladier 4,40 €
- Tasse café 2,00 €

Ainsi que la refacturation du ménage si le bien loué n'est pas restitué dans un état correct à hauteur de 22 €/heure.

54 - COLIS DES AINES/ REPAS DES AINES

Le Conseil Municipal après discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

Pour le colis des aînés

D'attribuer le colis des aînés aux personnes âgées de + de 65 ans.

Le coût global des colis en 2025 s'élevait à 13.321,97 €, l'objectif pour cette année est de négocier et revoir les natures des prestations pour diminuer le coût global < 10.000 €.

Pour le repas des aînés

Il est proposé au conseil municipal, si les travaux sont terminés d'organiser le repas le 15 novembre 2026 dans la salle polyvalente.

Pour participer au repas des aînés :

Les Nivellois doivent être âgés de 65 ans et +. Pour les accompagnants qui n'habiteraient pas Nivelles, il sera demandé une attestation du Nivellois qui stipule que l'accompagnant est bien son conjoint.

Les conjoints des élus qui ne sont pas aînés, qui souhaitent y assister, régleront leur repas.

Coût : l'année dernière, La facture du repas des aînés s'élevait à 8.023 € TTC pour 144 personnes soit 55 €/ personne.

L'objectif pour cette année est de passer à 45 € maximum/personne.

55 - CONTRATS PERISCOLAIRES ET ENTRETIENS

Le Conseil Municipal,

Considérant les besoins du service péri – scolaire et la fin de 3 contrats aidés,
Afin d'assurer la sécurité des enfants lors de la pause méridienne et des garderies,
Au vu des créations de postes,

Il est nécessaire d'avoir recours à des emplois contractuels

Un tel recrutement est possible sur la base de l'article 3 de la Loi N° 84-53 du 26.01.1984, modifiée par la loi du 12 mars 2012, qui permet aux collectivités de recruter des agents non titulaires, pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier, pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois, ou faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de douze mois pendant une même période de dix-huit mois.

Le recrutement de personnel interviendra en fonction de l'effectif d'enfants inscrits et selon les critères des taux d'encadrements réglementaires.

Le recrutement se fera par contrat de travail, à durée déterminée

Il est demandé au conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels (CDD) ainsi qu'éventuellement des contrats aidés.
- D'engager toutes démarches administratives
- De signer les contrats de travail

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 14 voix pour :

- Autorise Monsieur le Maire si besoin à recruter des agents contractuels (CDD) et des contrats aidés.
- D'engager toutes démarches administratives
- De signer les contrats de travail

56 - SERVICE CIVIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les collectivités peuvent faire une demande afin d'accueillir des services civiques dans des conditions particulières.

Il est proposé au conseil municipal de faire la demande de services civiques.

Le conseil municipal après discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à entamer les démarches administratives.

57 - PLANIFICATION DES ALSH 2026

Il est proposé au conseil municipal, d'organiser les ALSH du 2^{ème} semestre (en alternance avec l'école ouverte). Une enquête sera lancée sur l'intérêt de mettre en place une semaine pendant la première semaine des vacances de Noël.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à lancer l'organisation puis la signature de contrats ou dépenses pour organiser les ALSH du deuxième semestre 2026.

Et dont le détail est donné ci-après :

58 - CIMETIERE : ATTRIBUTION DES CONCESSIONS

M. le Maire informe l'assemblée que nous recevons des demandes d'attribution de concessions pour le nouveau cimetière de personnes qui ne résident pas ou plus à Nivelles.

Le Conseil après discussion et après en avoir délibéré par 14 voix pour, autorise l'attribution d'une concession :

- Aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune
- Aux personnes ayant un rattachement fiscal à la commune.

59 - REAFFECTATION D'ADRESSES SUR LE SECTEUR DE L'ANCIEN CIMETIERE

Vu les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de valider le principe de procéder au nommage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Considérant qu'il appartient également au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Considérant que la dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil, Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Considérant que la dénomination des rues de la commune est présentée au conseil municipal.

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues, il est proposé :

De modifier la dénomination des habitations suivantes se situant sur le secteur de l'ancien cimetière :

46, Rue Honorine Hennebicq en 46, Place de l'ancien cimetière

48, Rue Honorine Hennebicq en 48, Place de l'ancien cimetière

50, Rue Honorine Hennebicq en 50, Place de l'ancien cimetière

60, Rue Honorine Hennebicq en 60, Place de l'ancien cimetière

242, Rue de l'Eglise en 92, Place de l'ancien cimetière

De donner pouvoir à Mr Le Maire de signer toutes les pièces nécessaires et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D'installer une plaque « Place de l'ancien cimetière »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte ces propositions.

60 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Pour l'obtention d'une subvention demandée par une association, il est nécessaire de respecter l'ensemble des critères suivants :

- Association Nivelloise
- Adhérents d'au moins ½ de Nivellois
- Réalisant des actions sur la commune de Nivelles
- Réalisant des actions dont les Nivellois peuvent profiter et auxquelles ils peuvent participer
- Bilan réalisé pour chaque association en fin d'année conformément à la convention cadre
- Chaque subvention doit être demandée et motivée, et ce, par année.

Le Conseil Municipal après discussion et après en avoir délibéré par 14 voix pour.

Attribue une base de 100 € par association qui respecte l'ensemble des critères, révisable selon le bilan mais à passer en délibération au conseil si tel était le cas.

61 - RENOUELEMENT DES INTERVENANTS MUSIQUE

Depuis des années, la municipalité prend en charge un contrat pour l'intervention d'une personne en musique dans les écoles.

- Les interventions sont intégrées au projet pédagogique
- Les interventions sont déclarées et validées par l'éducation nationale
- Cette personne est sous la responsabilité et la supervision des directrices.

Il est proposé au conseil le renouvellement du soutien de la municipalité, dans le cadre de la même enveloppe budgétaire.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

62 - CONVENTION ASSISTANTE SOCIALE

Monsieur le Maire invite Mme Valérie DUEZ, Nivelloise, qui travaille dans le milieu médical à prendre la parole et à nous parler des fonctions d'une assistante sociale CPAM.

Spécialisé en santé, le service social accompagne et aide les assurés ayant des difficultés à gérer l'impact que peut avoir un changement dans leur état de santé sur leur vie personnelle ou leur activité professionnelle. Le champ d'action regroupe un ensemble de missions diverses.

- La prévention de la désinsertion professionnelle
Accompagnement par la mise en place d'actions de remobilisation, les assurés en arrêt de travail et /ou en risque de non-retour à l'emploi du fait de leur situation de santé
- La sécurisation des parcours en santé

Les équipes de service social assistent, dans leurs parcours :

Les personnes atteintes de pathologies lourdes,

Les assurées en sortie d'hospitalisation

Aux personnes en renoncement aux soins qui présentent des freins psychosociaux et/ou une situation sociale complexe.

Dans le cadre du « rendez-vous prévention jeune retraité en situation de fragilité liée à leur santé.....

Monsieur le Maire communique à l'assemblée la convention fixant les modalités de mise à disposition de locaux (ci-jointe) pour que Mme Lalleau, assistante sociale intervienne dès le 29 septembre 2026 au sein de la Mairie et à raison d'une fois par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

63 - CONVENTION AVEC UN RIVERAIN POUR LA POSE D'UN MIROIR

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu de la part d'un riverain situé 335, Rue de l'Eglise demandant au conseil municipal l'installation d'un miroir de sécurité routière afin de sécuriser la sortie des véhicules de son habitation. Le coût du miroir s'élève à 332,40 € TTC, les frais seront répartis entre la commune et le riverain à hauteur de 50 % chacun. Un titre de recettes à l'encontre du riverain sera établi pour les 50 %. La pose et l'entretien seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- A signer le bon de commande
- APPROUVE les termes de la convention

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention (ci-jointe en annexe) et à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

64 - POSE DE CAVURNES AU NOUVEAU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de poser de nouvelles cavurnes au nouveau cimetière, fourniture et pose de douze cavurnes aux dimensions extérieures de 60x60x50ht avec grand couvercles béton à emboîtement, terrassement. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Toucourt pour un montant total de 1.915,20 € HT.

65- CEREMONIE DES NIVELLOIS AYANT OBTENU LE BREVET OU LE BAC EN 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune souhaite récompenser les jeunes diplômés de Nivelles pour l'obtention du brevet des collèges et du baccalauréat.

M. le Maire propose d'offrir aux jeunes diplômés une carte cadeau de :

- 30 euros aux Nivellois ayant eu le brevet.
- 50 euros aux Nivellois ayant eu leur bac.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE l'achat de cartes cadeaux pour les jeunes diplômés de la commune ayant obtenu le brevet des collèges ou le baccalauréat.

PRECISE que la valeur des chèques cadeaux s'élève à 30 euros pour le brevet des collèges et à 50 euros pour le baccalauréat ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

La cérémonie de remise aura lieu le samedi 05 septembre 2026.

66 - NEUTRALITE POLIQUUE DE LA COMMUNE

M. le Maire communique à l'assemblée la position de la commune et en donne lecture :

« Comme nous l'avons déclaré lors de notre campagne, notre position est d'avoir une neutralité politique et de travailler pour les NIVELLOIS dans une volonté trans-partisane.

L'ensemble des événements publics est ouvert à qui souhaite y participer : Elus et non élus.

Les événements municipaux sont ouverts aux élus de la commune et aux Nivellois concernés.

La cérémonie des vœux sera ouverte à tous les élus du territoire, ils y seront tous invités formellement, avec une prise de parole de ceux qui le souhaitent.

Le calendrier des événements est transmis à tous les élus du territoire chaque mois par mail. »

Le Conseil Municipal en a pris note.

67 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INTERFACE EMPLOI

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'existence d'un dispositif « Association intermédiaire Interface Emploi » qui réalise des activités de mise à disposition de personnes soit pour assurer une mission correspondant à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

La structure Interface Emploi est une association qui favorise l'insertion de personnes locales dans le cadre de convention d'intérêt général qu'il est possible de mettre en place avec les

collectivités. Il est possible de faire appel à cette structure pour des besoins ponctuels et précis. La structure se charge du recrutement et de la gestion administrative.

M. le Maire présente la convention type entre l'association intermédiaire Interface Emploi et la Mairie de Nivelles.

Il précise que la signature d'une convention est sans engagement pour la collectivité. Il n'y a facturation qu'à partir du jour où il sera demandé la mise à disposition d'un agent pour une mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe pour le recours à l'association intermédiaire Interface Emploi.

APPROUVE le projet de convention tel que présenté par M. Le Maire,

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président de l'association intermédiaire Interface Emploi,

AUTORISE M. Le Maire à faire appel, le cas échéant au service de mise à disposition de personnel de l'association intermédiaire Interface Emploi de Valenciennes.

D'INSCRIRE au budget et de mettre en mandatement les sommes dues en application de la-Dite convention.

68 - CALENDRIER

M. le Maire informe l'assemblée que la prochaine réunion de conseil aura lieu le 15 septembre 2026.

69 - AUTORISATION D'UN DROIT DE SOL

Le conseil municipal après discussion et après en avoir délibéré à l'unanimité autorise un droit de sol de 15 m² pour une dalle de béton dans le cadre de l'installation d'un distributeur par casiers de plats traiteur salés et sucrés. Le traiteur se chargera de tous les frais.

Un projet de réaménagement devant la salle Pincédé est à l'étude notamment :

Pour la gouttière et le chêneau, travaux d'été (Valentin SENCHAL et Matthieu DEROO)

Sur la réflexion d'un réaménagement visuel (Véronique LATTEUR).

70 - QUESTIONS DIVERSES

M. Grégory FRERE interpelle l'assemblée concernant l'observation des étoiles filantes des Perséides en 2026. Cette période s'intensifie particulièrement du 10 au 14 août.

Le conseil municipal après discussion à l'unanimité décide de couper l'éclairage public durant ces 5 jours.



Lu et approuvé
Le Maire,
Matthieu DEROO

Deroo